

Le Cheminot de France



Organe bi-mensuel de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France, des Colonies et Pays de Protectorat

Rédaction et Administration 5, rue Cadet - Paris (9^e) Tél. : TA1btout 40-91

C. P. : Assurance-Accidents, PARIS 1500-18
Fédération - PARIS 26 44

Le N° : 2 Fr. - Abonnement : 50 Fr.

Des droits ET DES DEVOIRS

Avec la Libération, le syndicat a reconquis droit de cité. La dictature avait prétendu le domestiquer et de l'épreuve où il sut se montrer résistant, il sort grandi. Sans conteste il occupe, maintenant, dans la nation, une place que jamais, jusqu'alors, on n'avait accepté de lui faire.

Ce n'est qu'un début, bien sûr, et loin de nous l'idée de constater que le syndicat a maintenant sa véritable place. Il reste, certes, du chemin à parcourir avant que le travail n'ait obtenu la participation qui lui revient de droit, dans la question des entreprises.

La progression est cependant certaine. Le syndicalisme que pendant si longtemps gouvernements et patrons combattaient violemment d'abord, puis plus insidieusement, en l'ignorant, en refusant de traiter avec lui, s'est maintenant définitivement intégré dans le concert des forces vives du pays.

On appelle ses représentants à siéger dans les organismes consultatifs du gouvernement. On leur fait la place dans certains Conseils d'Administration. Les délégations de travailleurs se multiplient à tous les étages; bref, le syndicat jadis objet de frayeur pour les bons bourgeois et les bien-pensants, est maintenant reconnu et accepté. Il devient une des branches indispensables de l'organisation économique. Il est pour tous, non moins indispensable à l'ordre social.

Pour défendre ses droits, le travailleur trouvera dans le syndicat la force qui lui manquait autrefois. Par son organisation, il pourra maintenant faire entendre sa voix, porter ses revendications partout où ce sera nécessaire.

Un grand pas a été fait vers l'émancipation réelle du monde ouvrier.

Constatons cependant qu'en augmentant ses possibilités, le syndicalisme augmente corrélativement ses responsabilités.

Cela n'est pas pour effrayer le travailleur qui entend bien ne pas reculer devant aucun devoir dès l'instant même qu'on veut bien lui reconnaître ses droits.

Et premièrement il sait qu'à l'heure actuelle son premier devoir est de se montrer particulièrement laborieux.

La guerre n'est pas finie; cette guerre qui déjà fut si cruelle à notre France, cette guerre que tous les Français mûris et fortifiés moralement par quatre années d'oppression nazie, veulent mener au plus vite jusqu'à la victoire finale en collaboration avec leurs nombreux alliés.

Nous, Cheminots, savons tous maintenant ce que le Pays attend de nous et, si parfois cela ne va pas comme il faudrait, nous sommes les premiers à nous impacter, à nous en indigner.

Il fut un temps où il fallait s'ingénier à freiner la production pour ne pas servir l'ennemi. Nous savons bien aujourd'hui que ne pas faire l'effort maximum serait le meilleur moyen d'aider le Boche.

Et puis, nous le savons aussi, tout en France est à refaire. N'avons-nous pas quotidiennement l'occasion de constater l'immense étendue du désastre qui a frappé cet indispensable outil du relèvement national qu'est le chemin de fer ?

Nous voudrons faire le maximum pour porter au plus haut degré l'effort de guerre de la France.

Nous voudrons faire le maximum pour assurer au plus tôt un ravitaillement normal des populations.

Nous voudrons que, grâce au, Cheminots, toutes les usines reçoivent l'indispensable charbon et qu'il en arrive en suffisance pour servir les foyers domestiques durant l'hiver qui s'approche à grands pas.

La guerre continue et nous savons bien qu'elle exige une mobilisation de toutes les énergies. Les travailleurs de ce pays ne refuseront pas de faire leur effort.

Léon DELSERT.

Secrétaire Général adjoint.

STRASBOURG LIBÉRÉ

La nouvelle représentation
du personnel
au conseil d'administration
de la S. N. C. F.

Après Metz et Mulhouse, Strasbourg, la capitale de l'Alsace, a été libérée par un magnifique élan des troupes de la division Leclerc.

Le jour tant désiré est enfin arrivé. Le drapeau français flotte de nouveau sur la cathédrale.

L'Alsace va pouvoir enfin se couvrir le joug odieux qui lui a été imposé par l'armistice de juin 1940, elle va pouvoir respirer un air plus libre.

Nous saluons bien cordialement nos frères d'Alsace et de Lorraine dont la mémoire était toujours vivante parmi nous, pendant ces quatre années d'horribles souffrances.

Nous, syndicalistes chrétiens, qui étions toujours sur la brèche pour défendre la bonne cause de nos frères alsaciens et lorrains, nous souhaitons que le retour de ces deux provinces à la mère Patrie se fasse dans les meilleures conditions et que le gouvernement et toutes les administrations, montrant une compréhension totale de la question alsacienne-lorraine, évitent tout ce qui pourrait heurter les sentiments de loyauté patriotique de la population des provinces retrouvées.

Certains indices nous obligent à renouveler notre avertissement : « Caveant consules » pour que toute cause de malaise soit dissipée dès la première prise de contact avec une population qui a passé par le creuset de la honte nazie, mais qui n'a jamais cessé de prouver son parfait attachement à la France.

L'EPURATION

Elle n'est pas besogne politique
mais œuvre de justice
et de haute nécessité patriotique

On peut en parler maintenant avec moins de passion et aussi avec l'expérience des premiers cas traités par les Commissions Régionales.

La mise en route de celles-ci a été rendue laborieuse par la mauvaise volonté — pour ne pas dire plus — de certains militaires, ce qui n'a surpris personne... Trop de cheminots ont longtemps ignoré le but de ces Commissions, leur composition et même leur existence, comme il a pu être constaté à leur arrivée dans certaines localités où une suspicion compréhensible — sinon légitime — a pesé sur les premiers contacts avec les organisations de Résistance.

Quoi qu'il en soit, les Commissions poursuivent leurs sérieux et délicats travaux sans désemparer, en vue d'aboutir aussi rapidement que le permettent le nombre d'affaires à traiter et la nécessité absolue de s'entourer de tous les éléments nécessaires à la manifestation de la vérité. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que celles-ci relèvent que du Ministre, à qui elles transmettent directement les conclusions de leurs enquêtes et propositions de sanctions. Elles peuvent maintenant se faire aider par des Commissions d'instruction qu'elles auront désignées elles-mêmes et dont le cadre de chaque arrondissement, en général proche de la constitution des délégués et surtout assurera à un « équilibre » judiciaire destiné à éliminer, dès le départ, les affaires ne ressortissant pas à l'épuration ou ne reposant sur aucune base sérieuse.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonstances peuvent à la rigueur expliquer, sinon excuser, n'ayant pas résisté à un examen objectif approfondi. Nous avons même eu la tristesse d'être amenés à rejeter des accusations ou des inimitiés, voire des haines locales, au service d'une certaine 'acheteuse'.

Car les premières enquêtes ont tout d'abord établi qu'il s'agissait à l'honneur d'une profession qui a su s'acquérir tant de brillants mérites dans la Résistance — que le nombre de cas caractérisés d'indignité nationale était en proportion infime, certaines accusations — même collectives — portées réellement trop à la légère, sous le coup d'une exaspération communicative que les circonst

TRIBUNE LIBRE

Dans le falsoeau des libertés reconquises, celle de la Presse est partiellement ch. re aux Français, chez qui reste très vif le goût des échanges d'idées et de la controverse. C'est dans ce sentiment que nous inaugurons cette rubrique, destinée à accueillir, sous le contrôle fédéral, chaque fois que les exigences de l'actualité le permettront, des articles de libre discussion n'engageant que la responsabilité de leurs auteurs. Nous croyons que nos lecteurs apprécieront ce souci de donner à leur journal un complément de vitalité et d'intérêt. — N.D.L.R.

Unité chrétienne

Je veux croire qu'aucun militant responsable n'a envisagé de reprendre l'action syndicale normale sur les mêmes bases et dans les mêmes conditions où il dût l'abandonner, il y a cinq ans, lors de cette dispersion qui servit de prélude à la sanglante tragédie.

Si le fond des problèmes professionnels à résoudre n'a en somme que peu varié, les événements en auront pourtant singulièrement modifié les données et bouleversé le climat dans lequel les solutions devront être recherchées, ainsi que les moyens les plus efficaces pour arriver à donner à la classe ouvrière les légitimes satisfactions, réelles et stables, qu'elle attend.

Rien que la nécessité de tenir compte de la réorganisation de l'économie française à l'échelle européenne et même mondiale ne manquera pas de compliquer ces problèmes.

Tout militant conscient de la responsabilité attachée à sa fonction n'aura manqué déjà de réfléchir — peut-être avec quelque inquiétude — à ce changement d'atmosphère.

Notre Fédération est à pied d'œuvre pour aborder ces difficultés nouvelles avec courage et confiance et, surtout si tous les cheminots de notre esprit voulaient enfin comprendre leur devoir, avec une cohérente et puissante fermeté.

Mais ces soins et ces efforts ne pourront aboutir rapidement à des améliorations substantielles que s'ils arrivent au plus tôt un terrain favorable à la germination, puis à la maturation. Or, plus que jamais, et pour longtemps, l'économie et le social resteront largement tributaires du politique.

C'est sur ce point délicat, mais sur lequel il faudra bien un jour prendre franchement position, que je désire attirer l'attention de nos amis. Car il me paraît plus possible de concevoir un syndicalisme strictement ignorant de la conjoncture politique. Nos vicissitudes de la période d'occupation ne l'ont-elle pas déjà démontré à l'évidence?

Surtout, qu'on me comprenne bien. Je n'évoque pas ici ce conglomérat de partis et de clans dont je veux me contenter de dire qu'il n'a laissé que de mauvais souvenirs. J'entends, au contraire, politique au sens élevé — et d'ailleurs étymologique — du mot, concentration d'efforts désintéressés en vue de l'intérêt général et du bien commun. Serait-il réellement impossible aux chrétiens démocrates, se réclamant de la même doctrine, de réaliser leur unité politique sur la base des principes essentiels qui leur sont chers à tous?

Chez trop d'entre nous il était de bon ton de « ne pas faire de politique » laissant à d'autres — qui ne se gênaient guère pour attribuer à l'équipe de « modéré » un sens quelque peu méprisable — le soin de la faire pour nous. C'EST-À-DIRE EXACTEMENT CONTRE NOUS.

Or, s'il est vrai que l'indépendance politique du Syndicalisme Chrétien vis-à-vis des anciens partis a notablement concouru à lui conférer une position morale que les événements n'ont fait qu'affirmer, il est non moins exact que l'apathie de certains de nos amis envers la chose politique d'une

part, la dispersion des autres dans de nombreux partis — souvent adverses — d'autre part, ont grandement nuisi au succès de nos conceptions personnelles en toutes matières. Et qui parmi nous n'a jamais éprouvé le dépit de voir des groupements plus hardis et mieux organisés s'approprier un bien que nous n'avions pas su faire valoir? C'est en tenant compte de ces leçons du passé que notre évolution politique, ajustée aux circonstances, devrait se réaliser.

Il ne faut d'ailleurs pas confondre indépendance et neutralité.

La vie, elle, n'est pas neutre. Il faut choisir (je ne parle pas de l'indifférence, forme de l'égoïsme conscient ou inconscient).

Un Monde nouveau s'ouvre... Voulez-vous tout de suite loin et grand. Chrétiens démocrates de France, n'épargnons plus nos efforts. Concentrons-les au contraire en un vaste Mouvement politique sachant concilier l'exercice d'une liberté plus précieuse que jamais avec les nécessités d'un minimum de discipline sans lequel nous ne connaîtrons jamais que des succès de détail.

Dans la reconstruction de nos cités détruites, les urbanistes devront savoir adapter les conceptions et les goûts personnels à l'harmonie générale dont chacun bénéficiera largement; de même, devrons-nous bâtir notre maison commune.

On a trop justement reproché aux hommes portant nos idées de manque de dynamisme, les uns par l'indécision naturelle, d'autres prisonniers de scrupules certes très honorables mais faisant obstacle à l'action constructive.

Je m'ouvre que c'est surtout de ces derniers que viendront les objections qu'on ne manquera pas d'opposer : nous en discuterons bien volontiers ici, s'il le faut, mais que pourront-elles valoir par rapport à l'importance et à l'urgence du but à atteindre?

La voie proposée s'est ouverte d'elle-même sous la poussée des événements : un certain nombre de nos militants ont déjà été appelés, surtout depuis la libération, occuper à titre syndical, des fonctions publiques où ils représentent la C.F.T.C.

Qui pourra proposer un moyen plus sûr et plus efficace de pénétration et d'extension de notre idéal chrétien?

Le ton nouveau et les préoccupations d'une Presse libérée et assainie, où nous avons la grande joie de voir notre chère « Aube » occuper la place de choix que nous désirions pour elle et pour nous depuis longtemps, témoigne d'une bonne volonté qui devrait aboutir, si la sagesse des Français le voulait enfin, à cette première étape.

Mais ceux qui ont été embauchés depuis 1940 se sont intégrés peu à peu dans les emplois du cadre permanent et il en est beaucoup que l'on emploie couramment, par exemple dans les bureaux, à la place d'un expéditeur ou d'un employé.

Malgré cette intégration en quelque sorte dans le cadre permanent, les salaires des auxiliaires pendant toute la guerre ont été soumis à des règles arbitraires. Nous avons lutté pendant ces quatre années pour que tous les auxiliaires d'une catégorie donnée qui devrait aboutir, si la sagesse des

Frenchs le voulait enfin, à cette première étape.

Ainsi, ce qui était une règle fixe devient une exception. Nous demandons maintenant que le nombre des catégories soit réduit.

Les conditions de rémunération des auxiliaires sont actuellement définies par le Chapitre II du Fascicule XXI du Réglement du Personnel, modifié dans certaines de ses dispositions par diverses circulaires, notamment par les lettres P. 791 du 7 juin et P. 1.088 du 16 août 1944.

En vertu de ces textes, les salaires des auxiliaires étaient fixés individuellement suivant la valeur professionnelle des intéressés, à des chiffres qui s'échelonnaient au-dessus du salaire minimum, de telle sorte que la moyenne des salaires des auxiliaires d'une même catégorie fut sensiblement égale au salaire moyen maximum fixé pour cette catégorie.

On avait ainsi le moyen de proportionner la rémunération à la qualité des services rendus.

Or, la gratification mensuelle (ou les primes de rendement) permet déjà de différencier les auxiliaires suivant leur valeur professionnelle, le rendement et la qualité de leur travail ; il a été décidé, en conséquence, de renoncer à l'échelonnement actuel et de ne plus pratiquer désormais que leurs salaires : le salaire minimum pour les débutants et le salaire normal, supérieur de 6 % au salaire minimum, pour les 6 % autres auxiliaires des débutants.

Il conviendra, en contre-partie, et l'apportera à votre attention sur ce point d'enterrer les gratifications mensuelles qui demeureront le seul moyen de récompenser les auxiliaires rendant des meilleurs services. Il importe qu'elles offrent une réelle dispersion et varient effectivement de 10 % du salaire.

Et il est dit plus loin :

§3 — les salaires minimum et les salaires normaux des autres auxiliaires se déduisent du salaire minimum et du salaire normal de l'auxiliaire cartonnier dans les conditions indiquées par l'Annexe II au présent fascicule.

En juin 1944, une circulaire spéciale fixe de nouveaux salaires pour les auxiliaires de la Région Parisienne. Cet ajustement est fait pour correspondre dans une certaine mesure à l'allocation de zone qui vient d'être allouée aux agents du cadre permanent de la même région. Elle contient dans ses clauses une grave source d'arbitraire. En effet le salaire minimum est maintenu et le salaire maximum seul constitue une augmentation. Or la circulaire précise que les auxiliaires doivent être classés en trois catégories : les très bons, les bons et les médiocres.

Les médiocres ne sont pas augmentés et continuent à toucher le salaire minimum, c'est-à-dire ne seront pas augmentés. Les bons toucheront le salaire maximum et les très bons pourront toucher plus que le salaire maximum.

Dès la parution de cette circulaire nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il peut néanmoins être dérogé à cette règle, sur décision du Chef d'Arrondissement (ou du fonctionnaire assimilé) dans les 3 cas suivants :

Les auxiliaires, dont l'embauchage est subordonné à un essai professionnel et qui ont pris antérieurement à leur admission l'expérience de leur métier, peuvent bénéficier du salaire normal après moins de mois d'utilisation, des quels se révèle pleinement aptes à leur emploi (il peut être ainsi pour les ouvriers, aérodynamiques, dactylographes, mécanographes, etc.). Les intéressés peuvent même, s'ils fournissent de bonnes références et si l'assentiment professionnel est pleinement déclaré, bénéficier du salaire normal d'après l'embauchage.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail, percevaient des taux différents et nous demandions que les auxiliaires soient augmentés.

Il convient de rappeler que nous nous sommes élevés contre ces différents salaires qui entraînaient comme conséquence que des auxiliaires d'une même catégorie, faisant le même travail

LA TRIBUNE DES CADRES

FORGER un NOUVEL ESPRIT

DOCUMENTATION

Lettre n° P. 1166
du Service central du Personnel

Paris, le 2 octobre 1944.

Messieurs les Directeurs...

Le syndicalisme s'est trop longtemps heurté à l'indifférence, à l'incompréhension ou à la méfiance des cadres. Ces attitudes étaient dues surtout au fait que dans leur grande majorité ceux-ci ne s'étaient jamais penchés sur les questions syndicales et qu'ils s'en tenaient à des préjugés, parfois alimentés par une propagande plus ou moins intéressée.

Si les cadres sont restés ainsi en dehors de la vie syndicale, c'est avant tout parce qu'ils n'en sentaient pas l'impératif besoin comme les ouvriers qui ont toujours eu à soutenir d'après luttent pour la sauvegarde de leurs intérêts proprement vitaux. Au contraire, les cadres avaient tendance à estimer, dans leur aisance relative, que les "problèmes du travail étaient à peu près résolus et qu'il convenait de s'en tenir à un conservatisme de bon aloi, fondé sur un ordre établi intangible.

Cette passivité n'était donc, le plus souvent qu'une forme de l'égoïsme. On vivait plus ou moins modestement, mais on vivait; on était même assuré d'un certain confort, on ne voyait réellement pas la nécessité d'aller se mêler de choses qui risquaient seulement de bouleverser une bonne petite tranquillité, assise sur de longues années de bons et loyaux services, pendant lesquelles on avait laisse s'effouer, lentement mais sûrement, les aspirations les plus généreuses et notamment le sens de la justice sociale.

Tout en profitant pour leur part des avantages acquis par les syndicats ouvriers, beaucoup parmi les cadres se contentent encore de cette apathie éminemment condamnable et certains d'entre eux vont même jusqu'à adopter une attitude proprement hostile, fondée surtout sur le sentiment que l'action des syndicats est essentiellement une atteinte aux principes d'ordre et d'autorité, dont les cadres sont par destination les défenseurs naturels. Pour détruire une telle légende, ne suffirait-il pas de souligner que l'action syndicale, s'appuyant sur une doctrine parfaitement définie comme celle de la C.F.T.C., ne peut conduire à l'anarchie et qu'au contraire les transformations qu'elle entraîne, aussi radicales qu'elles soient, tendent toujours à promouvoir un ordre meilleur où les exigences essentielles de tous les travailleurs, aussi bien ceux qui commandent que ceux qui exécutent, se trouveront justement satisfaites et harmonisées dans la notion du bien commun.

Mais nous serions injustes de souigner seulement la carence des cadres en matière syndicale, en oubliant la minorité très agissante de ceux qui s'intéressent depuis longtemps à ces questions, y consacrent leur temps et leurs moyens avec un dévouement remarquable. Il ne faut pas méconnaître non plus la tendance

ce qui se dessine depuis plusieurs années en faveur du social chez les cadres qui comprennent enfin toute son importance. A l'heure où se précise une politique de transformation de l'édifice économique, cette tendance ne peut que s'affirmer et nous avons des raisons de croire que les cadres viendront de plus en plus nombreux dans les rangs du syndicalisme militant. Aussi, nous paraît-il opportun d'attirer leur attention sur l'importance du choix qu'ils auront à faire entre les diverses organisations existantes, et surtout à les mettre en garde contre une option pour des syndicats qui préoccupent surtout de réunir le nombre, ne prennent pas nettement position sur le plan doctrinal. Méfions-nous donc, en particulier, de ces organisations nouvellement créées en dehors des grandes centrales ouvrières. Sous une apparence de neutralité, elles entendent poursuivre une politique séparée dont les raisons nous paraissent assez mal définies et à priori suspectes.

La C.F.T.C. offre au contraire aux cadres de grandes possibilités pour poursuivre une action inspirée de principes exposés de longue date et elle les assure de la sérieuse garantie d'une longue expérience syndicale.

Pour réaliser dans les meilleures conditions la réussite de cette action, la C.F.T.C. est en train de développer largement et de compléter son organisation des syndicats de cadres. C'est ainsi qu'au cours d'une récente réunion, elle a décidé la création d'un syndicat des Cadres des Services Centraux de la S.N.C.F., qui vient d'entrer en activité.

Ainsi, par une étroite union entre les différents Syndicats Ouvriers et Cadres, disposant toutefois d'une autonomie suffisante pour assurer la poursuite des objectifs qui leur sont propres, la C.F.T.C. entend participer dans la plus large mesure à la résolution harmonieuse des grands problèmes du travail qui demeurent les questions essentielles parmi les lourdes préoccupations du temps présent.

LIENART.

Paris, le 2 octobre 1944.

Messieurs les Directeurs...

Les modifications qui vont intervenir dans la composition des délégations du personnel, d'une part, et l'interruption des communications ferroviaires, d'autre part, rendraient pour le moment très difficile — et même dans certains cas impossible — le déroulement de la procédure réglementaire concernant la notation du personnel.

Il y a lieu, en conséquence, de reporter au début de 1945, à une date que je vous ferai connaître en temps utile, la notation (merite et aptitude) qui aurait dû normalement être effectuée pour la fin de la précédente année.

On appliquera, en conséquence, les dispositions ci-après en ce qui concerne le calcul de la prime de fin d'année afférente à l'année 1944 et les promotions à effectuer dans les premières mois de 1945 :

A la fin de l'année 1944, on attribuera à tous les agents la prime de fin d'année normale frappée, s'il y a lieu, des retenues pour punitions ou absences calculées dans les conditions réglementaires.

Les agents qui, à la suite des opérations de notation effectuées au début de l'année 1945, se verront attribuer des majorations, recevront un complément de prime représentant le montant de ces majorations (diminué, le cas échéant, de la retenue pour absence s'y rapportant); on opérera, dans les mêmes conditions, une retenue sur la solde des agents qui se verront attribuer des primes réduites.

En ce qui concerne l'avancement, on procédera aux nominations nécessaires jusqu'à ce que soient épousées les tableaux d'aptitude établis pour l'année 1944. A partir de ce moment, aucune nomination ne sera faite, tant que la notation pour 1945 n'aura pas été arrêtée. Quant les nouveaux Tableaux d'aptitude seront dressés, les agents seront promus avec effet rétroactif de la date à laquelle ils l'auraient été si ces Tableaux d'aptitude avaient été établis dès le début de l'année 1945.

Le Directeur :
CAMBOURNAC.

Le Directeur :
CAMBOURNAC.

LE COIN DES JEUNES

NOS AMIS DE LA J.O.C. NOUS ECRIVENT

Une lettre d'André VILLETTÉ

Chers Camarades Cheminots,

Enfin la liberté ! Permettez à la J.O.C. de vous envoyer son salut fraternel à l'occasion d'un des premiers numéros repartus du Cheminot de France, salut fraternel et salut joyeux car l'action syndicale peut enfin s'exercer au grand jour, enfin elle

peut œuvrer à sa grande tâche : l'édification de la Cité Professionnelle. Nous saluons vos morts tombés héroïquement au service du Pays ou massacrés par les barbares nazis. Les vivants et les morts de votre magnifique corporation ont donné à la Classe Ouvrière l'exemple le plus magnifique du patriottisme et du dévouement fraternel. Les jeunes travailleurs sauront rester éveillés à chacune des grandes fédérations nationales de Métier, mais leur activité générale sera coordonnée par un organisme confédéral unique disposant de tous les moyens

et le bonheur. Ils seront parmi ses militants les plus ardents.

Ils vous demandent de les accepter tels qu'ils sont. C'est-à-dire comme des jeunes travailleurs qui ont des problèmes de vie à eux et que le syndicat, avec eux, devra résoudre, comme des jeunes travailleurs qui doivent prendre leur place dans le grand mouvement ouvrier. Accordez-les donc en frères d'armes.

Voyez bien que le mouvement ouvrier, allez marchante de la classe ouvrière, n'a pas le droit de vieillir et qu'il doit constamment décevoir l'apport de la jeunesse. Et cet apport est précieux sous maints aspects. La jeunesse apporte des militants au mouvement ouvrier, elle lui apporte également un dynamisme sans cesse renouvelé. El, parce que cette jeunesse est organisée, qu'elle a été entraînée à l'action ouvrière, elle représente pour le mouvement ouvrier l'assurance que la classe ouvrière de demain ne reniera pas les traditions ouvrières.

C'est pourquoi aujourd'hui la J.O.C. vous apporte son salut fraternel. Sur le terrain syndical qui vous est propre, vous trouverez les militants Jocistes des dépôts ou des garages, de la voie ou des bureaux, à l'avant-garde du combat professionnel. Leur collaboration vous est acquise; à leurs peux, la doctrine du Syndicalisme Chrétien est seule capable de redonner au monde la paix

et le bonheur. Ils seront parmi ses militants les plus ardents.

Ils vous demandent de les accepter tels qu'ils sont. C'est-à-dire comme des jeunes travailleurs qui ont des problèmes de vie à eux et que le syndicat, avec eux, devra résoudre, comme des jeunes travailleurs qui doivent prendre leur place dans le grand mouvement ouvrier. Accordez-les donc en frères d'armes.

Voyez bien que le mouvement ouvrier, allez marchante de la classe ouvrière, n'a pas le droit de vieillir et qu'il doit constamment décevoir l'apport de la jeunesse. Et cet apport est précieux sous maints aspects. La jeunesse apporte des militants au mouvement ouvrier, elle lui apporte également un dynamisme sans cesse renouvelé. El, parce que cette jeunesse est organisée, qu'elle a été entraînée à l'action ouvrière, elle représente pour le mouvement ouvrier l'assurance que la classe ouvrière de demain ne reniera pas les traditions ouvrières.

Courage donc, Camarades Cheminots, la J.O.C. compte sur vous pour la défense des aspirations et des intérêts des jeunes travailleurs, vous pouvez compter sur elle, votre combat est également le sien !

André VILLETTÉ

du Comité National de la J.O.C.

DERNIÈRE HEURE

Aux agents de l'ex-Réseau Midi

Nous avons le plaisir, au moment de mettre sous presse, de recevoir une lettre du M. le Directeur général dont nous vous donnons les extraits suivants :

« Vous m'avez demandé récemment de revoir les conditions dans lesquelles a été appliquée l'avancement vertical aux agents du réseau du Midi qui ont été mutés à Paris avant la fusion des réseaux du P.O. et du Midi... »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après avoir examiné la question, j'ai décidé d'autoriser, en faveur des agents du réseau du Midi,

le cumul de la bonification d'ancienneté résultant de l'application de l'avancement vertical avec celle qui leur avait été accordée à l'occasion de leur mutation à Paris. Cette décision aura effet du 1^{er} décembre prochain. »

Ainsi donc, une demande que notre Fédération présentait depuis l'institution de l'avancement vertical sera effectuée en faveur de ceux dont la mesure prise a pour effet de les faire bénéficier d'un nouvel échelon antérieurement à cette date.

BAREME INDIQUANT LA VALEUR NETTE DES PRIMES DE FIN D'ANNÉES NORMALES CALCULEES EN FONCTION DES TRAITEMENTS NETS AU 1^{er} SEPTEMBRE 1944

ECHELLES

ÉCHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	9.000	9.600	2.760	2.980	3.490	3.900	4.300	4.700	5.300	5.700	6.400	7.100	7.900	8.900	10.100	11.100	12.300	13.500
2	9.600	9.740	2.890	3.060	3.530	4.000	4.400	4.900	5.500	6.000	6.800	7.500	8.300	9.400	10.700	11.800	13.000	14.300
3	2.680	2.780	2.880	3.120	3.600	4.100	4.600	5.100	5.700	6.300	7.100	7.900	8.800	9.900	11.300	12.500	13.800	15.900
4	2.720	2.820	2.940	3.200	3.700	4.300	4.700	5.300	5.900	6.500	7.400	8.300	9.200	10.400	12.300	14.600	15.000	
5	2.760	2.860	2.980	3.260	3.800	4.400	4.900	5.500	6.200	6.800	7.600	8.400	9.200	10.400	12.500	14.900	16.000	
6	2.800	2.920	3.040	3.320	3.890	4.500	5.000	5.700	6.400	7.100	8.100	9.000	10.100	11.500	13.100	14.500	16.100	17.700
7	2.840	2.960	3.100	3.400	3.980	4.600	5.200	5.800	6.600	7.400	8.400	9.400	10.500	12.000	13.700	15.200	16.900	18.600
8	2.860	2.980	3.140	3.460	4.060	4.700	5.400	6.000	6.800	7.700	8.800	9.800	10.900	12.500	14.300	15.900	17.700	19.400
9	2.900	3.000	3.200	3.540	4.160	4.900	5.500	6.200	7.100	7.900	9.100	10.300	11.500	13.000	14.900	16.600	18.400	20.300
1er ch	2.940	3.100	3.260	3.600	4.240	5.000	5.700	6.400	7.300	8.300	9.400	10.600	11.800	13.500	15.500	17.300	19.300	21.300
2ème ch	2.980	3.140	3.300	3.660	4.340	5.100	5.800	6.600	7.600	8.600	9.800	11.000	12.300	14.300	16.300	18.300	20.300	22.300

ÉCHELONS	a	b	c</
----------	---	---	-----

LA VIE SYNDICALE

SERVICES CENTRAUX

Siège : 5, rue Cadet, Paris (IX^e)

Le 16 novembre a eu lieu la réunion des principaux responsables du Syndicat. A la suite d'un vaste tour d'horizon, nous avons pu constater le merveilleux état pris par notre Syndicat dans tous les services. Les Centraux ont compris qu'ils ne devaient pas se tenir à l'écart du travail syndical et la quantité de bulletins d'adhésion reçus est un résultat concret des efforts prodigues par nos militants.

Au cours de la réunion, nous avons constaté que le bureau, comme l'administration intérieure de notre Syndicat, ne répondait plus à l'importance prise par celui-ci.

Un nouveau bureau a été élu, des militants responsables par service désignés, dont nous donnerons la liste définitive dans le prochain journal.

Nous avons même évoqué la possibilité d'établir prochainement une permanence journalière dans un local bien à nous, où chacun pourra venir établir un contact plus étroit.

Ces résultats, nous les devons à tous nos militants, à vous tous qui comprenez votre rôle social, mais ils ne doivent être qu'un début dans notre marche en avant. Ce début est prometteur, mais n'oubliez pas que l'avenir aussi dépend de vous.

Le Secrétaire :
F. GUENARD.

UNION NORD

35, rue d'Alsace — PARIS (X^e)

Permanence tous les jours de 18 h. à 19 heures
Le mercredi de 16 h. à 19 heures, le samedi de 16 h. à 18 heures

Reprise générale au bureau de l'Union

Le Bureau de l'Union Nord a repris toute son activité. Le contact est rétabli avec tous les groupes. Notre Président et notre Secrétaire Général ont même pu, en dépit des difficultés, visiter de nombreux centres et constater avec plaisir que tout se passe bien.

Contact repris également avec la direction de la région Nord. Reçus le 19 octobre par M. Hébert, le Bureau de l'Union a notamment insisté sur les points suivants :

— Rétablissement de l'allocation de zone dans toutes les localités où cette allocation a été supprimée ou réduite à partir du 1^{er} octobre.

M. le Directeur note cette revendication qui vient précisément à son heure puisque le lendemain il doit se rendre dans le nord de la région et qu'il pourra ainsi se rendre compte du bien-fondé de nos arguments.

— Relèvement du taux horaire des auxiliaires dans certaines régions et mise au cadre permanent des plus anciens.

— Relèvement des allocations familiales (les nouveaux taux n'étaient pas encore connus au jour de l'audience).

— Attribution à nos camarades de certains bureaux, d'Hellemmes, détachés à Lille, à la suite des bombardements, d'une indemnité pour les frais occasionnés par ce déplacement. (Nous avons appris depuis que satisfaction nous était accordée sur ce point.)

Diverses autres questions ont également été soulevées.

Le 7 novembre, le Bureau de l'Union était reçu par M. Oudot, chef des services administratifs de la région.

Présentation de plusieurs revendications particulières et entre autres, réclamation au sujet de l'allongement de la durée du travail dans les gares (périodes d'inaction).

Les premiers contacts avec les dirigeants de notre région ont eu lieu dans une atmosphère de cordialité, ce qui nous donne le droit d'espérer qu'une collaboration sincère s'établira entre les représentants de la S.N.C.F. et notre organisation syndicale.

Aujours que nous sommes présents dans toutes les commissions : épuration, économique, révision des sanctions disciplinaires.

A-t-on voulu augmenter la rémunération ?

La rémunération des cheminots a été augmentée à partir du 1^{er} septembre, mais il n'est pas exagéré de dire que nos salaires sont encore bien inférieurs au niveau du coût de la vie.

Non surpris de cette infériorité — qui de tout temps a existé — le cheminot aurait encore accepté cette augmentation avec le sourire si, en même temps qu'on lui accordait ce qui lui avait annoncé une diminution et même en certains cas la suppression de l'allocation de zone.

Il est évident que l'allocation de zone est un élément de solde accordé à titre temporaire pour tenir compte de certaines circonstances et qui doit donc disparaître à un moment donné.

Mais il semble pourtant que l'on apprécie une grande hâte à la faire disparaître, puisque tout d'abord décidée pour le 1^{er} septembre, la mesure fut reportée au 1^{er} octobre faute de temps d'en étudier les modalités.

Il apparaît donc qu'un simple sursis a été accordé à ceux qui ont le privilège de conserver encore ladite allocation.

Mais était-ce le moment de la diminuer ?

La première tâche des organisations syndicales, au lendemain de la libération, a été de réclamer une augmentation générale des salaires et, uniquement parce qu'il était avéré que le montant du bul-

letin de paie mensuel était notoirement insuffisant pour permettre au cheminot d'assurer sa subsistance et celle des siens.

Qu'importe à la ménagère si la somme que lui remet le chef de famille se décompose sur le bulletin de paie en un certain nombre de rubriques représentant des primes, indemnités ou allocations. Pour elle, seul le total encaissé l'intéresse.

L'allocation de zone a été attribuée pour tenir compte des difficultés de l'existence, notamment des conditions de ravitaillement et des faits de guerre, bombardements et alertes (ordre Régional n° 33).

Ces difficultés ont-elles disparu en même temps que l'occupant ? Ce dernier nous l'aurait-il... déportés ?

Il apparaît que non en ce qui concerne le ravitaillement, lequel, s'il était défec- tueux à cause des bombardements, se fait encore dans des conditions très précaires du fait du manque de transports.

Dans une région comme le Nord, et notamment dans la région minière et dans la région industrielle de Lille, la population est si dense que les ressources locales sont de très loin inférieures aux besoins de la consommation.

Donc, tant qu'un ravitaillement normal ne pourra s'effectuer les difficultés d'existence subsisteront et l'allocation de zone devrait par conséquent subsister également.

Encore une fois les familles nombreuses ont été les principales victimes de cette mesure impopulaire puisque cette allocation était majorée suivant l'importance numérique de la famille.

N'a-t-on pas même décidé sa suppression avant que soit connue l'augmentation des allocations familiales ?

Ce plaidoyer, pour le maintien de l'allocation de zone, le Bureau de l'Union l'a développé lors de son audience du 10 octobre à la Direction Nord et, comme précisément, le lendemain, M. le Directeur « montait » dans le Nord, nul doute que notre intervention est à l'origine des mesures d'adoucissement prises dernièrement.

Sommes-nous satisfaits de ces mesures ? Non, et nous sommes intervenus à nouveau pour réclamer le rétablissement de l'allocation de zone telle qu'elle existait au jour de la libération.

D. DELSERT.

Dans les groupes au syndicats locaux

De partout nous recevons de bonnes nouvelles : reprise de l'activité et surtout adhésions massives.

Parmi les groupes reconstitués citons : Albert, Amiens, Arras, Aulnoye, Béthune, Le Bourget, Crépy, Douai, Hellennes, Hirson, Lens, Lille, Moulin-Neuf, Paris, Saint-Quentin, Soissons, Somain, Valenciennes.

En voie de reconstitution : Boulogne, Calais, Compiegne, Hazebrouck, Laon, Tergnier, Tourcoing, Le Tréport.

Malgré le manque de moyens matériels, tous nos militants se sont remis à l'œuvre avec courage et font preuve de moralité autant que d'initiative.

Les rapports avec le bureau de l'Union, assez difficiles au début à cause des moyens de correspondance très réduits, s'améliorent petit à petit et les nouvelles mesures prises par le service des P.T.T. nous pourront qu'être favorables à la reprise de ces relations.

Le point noir c'est l'acheminement du Cheminot de France dans tous les états. Des proesses ont quand même été réalisées et nous espérons que bientôt toutes les difficultés seront apaisées.

Le mot d'ordre pour l'instant : organisation et recrutement et, en ce qui concerne l'organisation, la plus urgente concerne les commissions techniques.

Nous sommes persuadés que, dans chaque syndicat ou groupe local, l'effort nécessaire sera fait dans ce sens.

UNION OUEST

16, r. de Budapest — PARIS (IX^e)

Permanence tous les jours, sauf dimanche, de 14 h. à 18 h. 30

Chers camarades de l'Union

L'amélioration des relations postales et la réapparition de notre cher journal nous restituent petit à petit les précieux contacts d'autrefois. Grâce à la solide organisation en Secteurs qui caractérise notre Union Ouest, les inconvenients de la séparation y furent moins modérément ressentis que partout ailleurs, sauf un rédoulement d'inquiétude au cours des semaines tragiques d'embarquement et de la libération. Et le réveil général d'activité syndicale qui se manifeste de toutes parts, s'il réjouit grandement le Bureau de votre Union, n'étonne aucun de nous. Nous avons tous à Paris tellement confiance en la formation, le dévouement, l'esprit d'initiative et le cran de nos militants de province, une telle certitude aussi que de nombreux cheminots de notre esprit encore hésitants — ou bien égarés — finissent par comprendre qu'ils devaient re-

joindre l'organisation syndicale de leur choix. Nous sommes certains que le rythme actuel d'adhésions, déjà si important que feront que s'accélèrera au cours des mois qui viennent. Que chacun, aidé d'un journal que nous nous évertruerons à rendre plus en plus intéressant et utile, redouble d'efforts dans sa propagande individuelle, afin de fortifier au maximum la position de premier plan qu'occupent maintenant dans le pays l'ensemble de nos organisations syndicales chrétiennes.

Il reste à assurer de plus fréquents contacts directs entre militants, des réunions d'information et de propagande pour les syndiqués et les sympathisants. Nous ferons de notre mieux, mais les relations ferroviaires restent difficiles, les cheminots quelquefois très dispersés. Enfin, nos militants parisiens sont accaparés par une superposition de fonctions, souvent importantes, qui leur laissent peu de lois-

sirs pour aller vous visiter autant qu'ils le voudraient.

J'ai cependant pu utiliser des occasions favorables pour aller deux fois en Bretagne et, à l'heure où paraîtront ces lignes, j'aurai pu rencontrer une bonne partie de nos militants du Sud-Ouest. De son côté, PAILLIEUX a pu visiter Caen. Dans la région parisienne, où les adhésions sont particulièrement nombreuses, un cycle de réunions est commencé.

Nous avons eu la satisfaction et la fierté de voir PAILLIEUX mandaté à l'Assemblée Consultative où il sera si important d'établir prochainement une permanence journalière dans un local bien à nous, où chacun pourra venir établir un contact plus étroit.

Ces résultats, nous les devons à tous nos militants, à vous tous qui comprenez votre rôle social, mais ils ne doivent être qu'un début dans notre marche en avant. Ce début est prometteur, mais n'oubliez pas que l'avenir aussi dépend de vous.

Le Secrétaire :
F. GUENARD.

SECTEUR DE RENNES

Bonnes nouvelles des syndicats de : Fougères, Saint-Malo, Saint-Brieuc (qui a réformé son Bureau), Brest, Quimper (qui a reçu l'appoint d'EL, M. le Secrétaire de l'U.D., une longue et très intéressante conversation. Le camarade GRIMAULT prépare une visite générale du secteur.

SECTEUR DE CAEN

L'activité syndicale reprend malgré la situation tragique de la plupart des Centres et, à l'heure où paraîtront ces lignes, j'aurai pu rencontrer une bonne partie de nos militants du Sud-Ouest. De son côté, PAILLIEUX a pu visiter Caen. Dans la région parisienne, où les adhésions sont particulièrement nombreuses, un cycle de réunions est commencé.

Nous avons eu la satisfaction et la fierté de voir PAILLIEUX mandaté à l'Assemblée Consultative où il sera si important d'établir prochainement une permanence journalière dans un local bien à nous, où chacun pourra venir établir un contact plus étroit.

Ces résultats, nous les devons à tous nos militants, à vous tous qui comprenez votre rôle social, mais ils ne doivent être qu'un début dans notre marche en avant. Ce début est prometteur, mais n'oubliez pas que l'avenir aussi dépend de vous.

Le Secrétaire :
F. GUENARD.

reprenant le plus simplement du monde leur jâche syndicale dans d'aussi pénibles conditions. Qu'ils en soient remerciés et félicités.

LISIEUX

A l'occasion de mon passage à Lisieux, le 2 novembre, j'ai été reçu au Secrétariat de l'Union et en présence des principaux dirigeants de l'Union et les préoccupations d'ordre matériel qui accablent nos militants, presque tous sinistrés. C'est une charge plus lourde qu'elle n'apparaît tout d'abord, s'ajoutant pour notre ami à sa fonction de Secrétaire Général de l'U.D., une longue et très intéressante conversation. La, comme à Caen, j'ai trouvé des camarades courageux, fidèles et confiants, oubliants dans la poursuite de leur idéal social chrétien l'affreux détriment de leur cité aux trois quarts détruite. Nous devons les féliciter, eux aussi, et tout particulièrement notre camarade BLIN, Secrétaire de l'Union Locale et Secrétaire de notre Syndicat de Lisieux.

André PAILLIEUX, Secrétaire Général de la Fédération.

CAEN

C'est avec une émotion intense que j'ai revu Caen, ma chère ville, à l'occasion d'une rapide visite à nos camarades sinistrés. Je l'ai revue, hélas ! affreusement mutilée et c'est été pour moi une rude épreuve que de reprendre, à travers les ruines, les itinéraires tant de fois suivis durant les trente années vécues dans l'antique cité.

J'ai voulu que mon premier déplacement en province après les grands événements que nous venions de traverser soit pour Caen et les Caennais. Personne ne m'en fera grief, bien au contraire, en considérant des mérites que se sont accrus à notre sollicitude les plus éprouvés parmi nos camarades victimes de l'abominable fléau.

A l'occasion de mon séjour dans la ville une réunion intime groupait les amis de l'Union qui, comme les autres groupements, continuaient depuis cinq années à vivre en sourdine, à repris son activité ; il salut avec enthousiasme la réparation du Cheminot de France et félicite vivement les dirigeants de la Fédération et de l'Union Ouest pour la part prise par notre Organisation dans la Résistance et dans la libération de la capitale.

Sur le plan local notre syndicat de Lisieux a repris du poil de la tête, grâce au concours de plusieurs militants dévoués, de nombreux adhérents enregistrés et l'effort se poursuit. Dans la cité détruite nous avons pu trouver une salle de réunion et avons déjà tenu une assemblée.

À la prochaine réunion, nous aurons le concours de notre camarade LE CLAINCHE, Secrétaire de Secteur, que jusqu'alors les difficultés de transport ont empêché de venir à Lisieux.

En passant... Le Syndicaliste de Lisieux est représenté au Conseil Municipal de Lisieux par notre camarade VACHON et au Comité de Libération et Conseil Municipal de Saint-Étienne-de-Rouvray par FRE SILL.

Le Secrétaire du Syndicat : FRE SILL.

SOTTEVILLE

Le Syndicat de Sotteville qui, comme les autres groupements, continuaient depuis cinq années à vivre en sourdine, a repris son activité ; il salut avec enthousiasme la réparation du Cheminot de France et félicite vivement les dirigeants de la Fédération et de l'Union Ouest pour la part prise par notre Organisation dans la Résistance et dans la libération de la capitale.

Sur le plan local notre syndicat de Sotteville a repris du poil de la tête, grâce au concours de plusieurs militants dévoués, de nombreux adhérents enregistrés et l'effort se poursuit. Dans la cité détruite nous avons pu trouver une salle de réunion et avons déjà tenu une assemblée.

À la prochaine réunion, nous aurons le concours de notre camarade LE CLAINCHE, Secrétaire de Secteur, que jusqu'alors les difficultés de transport ont empêché de venir à Sotteville.

En passant... Le Syndicaliste de Sotteville est représenté au Conseil Municipal de Sotteville par notre camarade VACHON et au Comité de Libération et Conseil Municipal de Saint-Étienne-de-Rouvray par FRE SILL.

Le Secrétaire du Syndicat : FRE SILL.

REUNION DE PROPAGANDE

Le 15 novembre, à 18 h. 30 à 19 h. 30 et mercredi de 15 h. à 19 h. 30

RÉGION SUD-EST

5, rue Emilio-Castelar PARIS (XII^e)

Permanence tous les soirs, sauf samedi

et mercredi de 15 h. à 19 h. 30

Vers l'avenir

« Dans les heures décisives que nous traversons, chacun ne doit pas faire son devoir à la place où il est, sans avoir à se soucier, ni de l